

DOSSIER OURS : LE DISCOURS DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE OURS (ETO/ONCFS) ... ET LES FAITS

Les récents Rapport et Bilan officiels à propos du Plan-ours font référence à l'Equipe Technique Ours (ETO) de l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et à la diffusion des informations liées à ce programme :

A) - Les deux documents insistent sur la nécessité d'amplifier et préciser les missions et rôles de l'ETO/ONCFS: [Rapport Laurens-Ribère](#), p. 51, « 5.2.2 le renforcement de l'ETO » ; [Evaluation à mi-parcours Binet-Escafre](#), p. 13 « 4.1.2 La consolidation nécessaire de l'Equipe Technique Ours de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage dans le cadre d'une lettre de mission re-précisée ».

B) – [L'Evaluation Binet-Escafre](#) souligne la qualité de la «concertation» préalable aux importations de 2006, p. 2-3: « *Après les premières réintroductions de 1996, celles de 2006 ont incontestablement été préparées par de très nombreuses consultations, et la publication comme la large diffusion du Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006- 2009, qui en rend notamment compte, représentent un effort remarquable de transparence et de lisibilité* ».

Si A pourrait sembler logique compte tenu de la spécificité de l'ONCFS, B étonne d'autant plus que, lors de notre entrevue, nous avons remis aux deux Inspecteurs un dossier montrant comment la « concertation », appelée de façon plus exacte « consultation » dans leur Evaluation, a déformé certaines des réalités concernées et en a caché d'autres : il s'agit du comportement alimentaire et des problèmes sanitaires. Dans ces deux cas la responsabilité de l'ETO/ONCFS est directement engagée, comme elle l'était déjà dans les mensonges collectivement organisés lors des premières importations en 1996-97 sur ces deux mêmes points. Nous avons à plusieurs reprises, publiquement [comme à l'écrit](#), porté ces accusations graves, nous attendons toujours une réponse, ou une réaction ...

Or, de la part de l'ETO, une forme de manipulation se retrouve encore dans le rapport qu'elle a rédigé dans le cadre de ce bilan à mi-parcours : « *Consultation des experts internationaux concernant le protocole « ours à problème » utilisé en France* ». Deux versions disponibles : [rapport complet et annexes en pdf](#) et [brève synthèse en Power-Point](#).

Manipulation plus subtile, qui concerne la façon dont MM. Catusse, Quenette, Decaluwe, de l'ETO/ONCFS, rendent compte dans un résumé en français, des réponses, en anglais, des experts consultés, et surtout dans ce qu'ils passent sous silence.

Subtile ou plus grossière, cette manipulation des données et donc de la réalité à propos du plan-ours ne date pas d'aujourd'hui. En fait, dès 1993 et le premier programme LIFE93 NAT/F/011805, l'ONC (devenu ONCFS en 2000 / FS = Faune sauvage /) a été complice et bénéficiaire (l'un expliquant sans doute l'autre) d'une escroquerie intellectuelle, celle-là même qui conduit à la crise actuelle. Nous reproduisons ces documents et les analysons dans un travail à paraître dans les jours à venir.

Ci-dessous, nous nous intéressons « simplement » à la façon dont l'ETO/ONCFS rend compte de la réalité dans son récent document joint aux divers bilans officiels. A cet effet, nous proposons, dans des polices et couleurs différentes :

- le **rapport in-extenso** de l'ETO qui comprend le contexte des expertises demandées, leur nature, et le résumé de ces expertises tel que les trois auteurs le rédigent sous le titre : « Bilan des réponses » (Times – noir)
- la **traduction de ces expertises in-extenso** telles qu'on les trouve, en anglais, dans les **annexes du rapport**, mais non traduites (Times – bleu)
- nos **commentaires le cas échéant** (Arial – violet)

1-A) Le Rapport

Copier-coller du rapport in-extenso (en noir ci-dessous) + commentaire à la suite si nécessaire.



Rapport sur la consultation des experts internationaux concernant le protocole « ours à problème » utilisé en France

Contexte

Suite au courrier du 23 août 2007 de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune sauvage a organisé une mission d'évaluation auprès d'experts européens pour évaluer le comportement de l'ours « Francka » réintroduite en 2006 et examiner le protocole « d'ours à problème » utilisé en France.

Un document détaillant l'ensemble des aspects comportementaux de la femelle Francka et le protocole « d'ours à problème » ont été distribués aux experts accompagnés des questions suivantes :

1 - Concernant les principaux aspects du comportement (utilisation de l'habitat, comportement spatial, comportement alimentaire, hibernation, comportement social) de l'ours Francka présentés dans le document joint, considérez vous qu'ils sont comparables à ceux que vous connaissez dans les populations d'ours que vous suivez ? Quel(s) aspect(s) vous semble(nt) atypique(s) ou en marge de l'étendue des variations comportementales que vous observez (ou connus sur l'ours) ?

2 - Concernant le comportement de prédation envers les troupeaux domestiques de l'ours Francka présenté dans le document joint, avez vous observé des situations comparables dans le cadre des programmes de renforcement auxquels vous êtes associés ou dans les populations d'ours que vous suivez ? Si oui, dans quel contexte (conditions d'élevage, types d'habitats, etc.) la prédation se réalise-t-elle ? Quelles solutions ont été mises en place pour réduire la prédation due à de tels individus ?

3 - Quelles remarques ou suggestions concernant le protocole français de gestion d'ours à problème feriez-vous ?

Liste des experts contactés

M. Jonozovic, Institut Forestier de Slovénie, Responsable du département Faune Sauvage, Ljubljana Slovénie.

P. Genovesi, Institut national pour la faune Sauvage, Bologne, Italie. Vice-président pour l'Europe de l'International Bear Association.

G. Palomero, consultant pour le Ministère espagnol de l'Environnement, Fondation Oso Pardo, Santander, Espagne

J. Rauer, Institut de Recherche d'Ecologie, Université de médecine vétérinaire à Vienne, Autriche.

J. Swenson, Département d'Ecologie et de Gestion des Ressources Naturelles, Université de Norvège, Responsable du projet scandinave ours.

BILAN DES REPONSES

Les réponses littérales des experts sont annexées à ce document.

Parmi les experts contactés seul le biologiste slovène n'a pas répondu.

/ Le Power-Point de l'ONCFS ajoute ceci qui ne figure pas dans le rapport en pdf: « *le biologiste espagnol n'a pas répondu à toutes les questions* »; nous y reviendrons.

En fait, la réponse du « *biologiste slovène* », Marko Jonozovic, de l'Institut Forestier de Slovénie, est déjà connue quand la Secrétaire d'Etat, le 23 août 2007, confie à l'ONCFS cette mission d'évaluation auprès d'experts internationaux. C'est la raison pour laquelle il ne répond pas. Le Ministère slovène de l'Environnement a en effet publié en avril 2007 un document en anglais intitulé : « *The Brown bear conservation and management in Slovenia (Long version)* » qui aborde déjà toutes les questions posées.

Marko Jonozovic lui-même, le 19 avril 2007 a plus particulièrement traité la 3^e question de l'ONCFS (« *protocole français de gestion d'ours à problème* ») dans « *“Large Carnivore Intervention Group” - “Slovenian case”* ».

Tous ces documents sont en ligne sur le site du Ministère slovène de l'environnement.

Il est tout à fait impossible que nos spécialistes hexagonaux ne les connaissent pas. Preuve s'il en était besoin des contacts étroits entre l'ONCFS et son équivalent slovène : en octobre 2005, le [bulletin d'information du Ministère slovène de l'environnement](#) annonçait l'accord passé entre nos deux pays pour importer des ours, et il précisait, en anglais, je traduis : « *L'ONCFS et l'Institut Forestier de Slovénie sont chargés de la mise en œuvre de cet accord* ». Cet accord signé le 30 septembre 2005 entre nos deux pays s'appelle bien d'ailleurs « *Accord de coopération* », et précise les formes et la durée de cette coopération, entre autres à son article 13 – « */La France .../ s'engage .../ à informer régulièrement .../ le Gouvernement de la République slovène de l'état d'avancement du programme et du sort de chaque animal relâché* ».

Ce qui revient à dire :

- 1) – l'ONCFS pouvait se passer de contacter l'expert slovène, ses réponses étaient déjà connues et mises en ligne, on comprend qu'il ne juge pas utile de les répéter;
- 2) – la moindre des honnêtetés eût alors consisté à écrire : il n'a pas répondu directement, mais ... et donner ensuite les informations que l'on trouve dans ces documents d'avril précédent.
- 3) – pour quelles raisons alors ne pas faire référence à ces réponses déjà connues?

En fait, elles contredisent totalement l'image idyllique d'une espèce ours brun dont « *Francka* » n'aurait été, au pire, que la représentante un peu éperdue, et perdue dans ce nouveau monde où on l'avait lâchée sans mode d'emploi: car c'est bien ainsi que l'ETO/ONCFS résume ci-dessous les réponses des experts qui lui ont répondu :

« Conclusion : le comportement de Francka ne dénote aucune anomalie par rapport aux autres cas de figure d'ours nouvellement lâchés dont certains se déplacent beaucoup et peuvent selon les cas occasionner plus de dégâts que les autres, notamment sur des troupeaux non protégés ».

Or les documents slovènes « oubliés » nous apprennent ceci, il faut y ajouter un bref texte du Ministère slovène, dans son bulletin du 30 sept 2005 cité ci-dessus, juste dans la colonne voisine de celle qui annonçait l'accord entre nos deux pays, cette proximité est presque un gag involontaire :

Questions ONCFS Ministère slovène	1 + 2 comportement général, problèmes divers	2 + 3 comment gérer les problèmes + remarques / protocole français gestion ours à problème
A) - Ministère slovène Bulletin d'information « <i>Environnement Planning</i> » octobre 2005	- page 3 (colonne centrale) : « <i>Le Ministère va préparer un Plan d'Action pour réduire la présence des ours près des habitations ...</i>	... /qui comprendra/ l'établissement d'un système efficace de nourrissage pour obliger les ours à se tenir éloignés des zones habitées, la suppression des dépôts envahissants autour des villages, et l'installation de grands containers inaccessibles aux ours »

Questions ONCFS Ministère slovène	1 + 2 comportement général, problèmes divers,	2 + 3 comment gérer les problèmes + remarques / protocole français gestion ours à problème
B) - Ministère slovène avril 2007 « The Brown bear /.../ (long version)	- page 7 : le suivi des ours slovènes repose sur des comptages effectués sur « des stations de nourrissage avec de la viande, ou avec du maïs, ou d'autres stations /.../ il est ainsi possible d'observer et compter sur les stations de nourrissage jusqu'à 70% de la population d'ours » ; - page 14 : « La pression politique la plus importante pour augmenter les quotas de chasse vient des conflits entre ours et population » ; - page 15 : « Les cas de dommages causés par les ours, et le nombre de conflits avec les humains augmentent. La perception de l'espèce est donc en train de devenir négative. Ces dernières cinq années, plusieurs incidents sérieux ont été enregistrés concernant des attaques d'ours sur des personnes, suivies de graves blessures. »	- page 14 suite : « Dans le cas spécifique des conflits en zone rurale, des ours ont été enlevés au milieu concerné et transférés dans des zones éloignées et isolées. Mais en Slovénie les distances sont relativement courtes, et la distance moyenne parcourue par un ours est supérieure à 80 km, au bout de quelques jours les animaux reviennent alors dans leur zone d'origine ce qui montre bien l'inefficacité de cette mesure. Il nous intéresse beaucoup de transférer ces ours dans quelques uns des pays qui ont foi en la population d'ours slovènes »
Questions ONCFS Ministère slovène	1 + 2 comportement général, problèmes divers,	2 + 3 comment gérer les problèmes + remarques / protocole français gestion ours à problème
C) - Marko Jonozovic 19 avril 2007 « Large Carnivore Intervention Group »	- Page 5, le groupe est appelé à intervenir dans les situations suivantes : « - Attaques sur des humains - Attaques multiples aux propriétés des personnes - Accidents routiers où l'ours n'a pas été tué - Ours pénétrant dans des lieux habités - Présence permanente ou à plusieurs reprises à l'intérieur des villages ou de lieux spécifiques liés aux humains (décharges publiques, containers à ordures) » - Page 8 : « Augmentation du nombre d'appels annuels : 150 à 180 par an »	- page 11 : « Expérience avec des ours capturés et déplacés: - La plupart des ours reviennent à la "source" du conflit en quelques jours seulement - La plupart des ours continuent à avoir le même comportement - Les techniques dissuasives telles que les balles en caoutchouc et les pétards sont inefficaces - En accord avec le savoir et l'expérience de tous les autres Groupes d'Intervention d'Europe, la Slovénie est trop petite pour envisager des translocations à l'intérieur de son territoire - Cette action de capture et translocation par les Groupes d'Intervention est bien vue par le grand public non spécialiste ».

Si l'on résume les réponses slovènes en les rapportant aux questions posées par l'ETO/ONCFS, on obtient alors :

Questions 1 + 2, comportement général, problèmes divers : importance des dégâts de toutes sortes, divagation des ours dans les lieux habités, recrudescence des attaques aux humains avec blessures graves ;

Questions 2 + 3, résolution des problèmes dont protocole ours à problème : points de fixation avec nourrissage (viande notamment) ; effarouchement inefficace ; déplacement ours à problème totalement inutile, on le fait simplement parce que c'est bien vu par le public. Mais comme on ne sait qu'en faire, que les tuer c'est mal vu, est-ce que vous voudriez bien nous en débarrasser, vous qui avez *foi en la population d'ours slovène* (sic ! En anglais : *countries concerned about the faith of population of the brown bear in Slovenia*) ?

On comprend assez bien pourquoi les croyants de l'ETO/ONCFS passent totalement sous silence ces réponses déjà connues, et préfèrent une version qui semblerait presque rendre l'expert slovène impoli, un peu coupable de « ne pas avoir répondu » !

On aura remarqué l'importance du nourrissage dans la gestion slovène des ours, *avec de la viande* (doc. B, page 7, de nombreux autres documents montrent que ce nourrissage a lieu en continu depuis plus de deux siècles). C'est l'un des points à propos desquels nous avons déjà clairement accusé de mensonge l'ensemble des partenaires du plan-ours : notamment les responsables administratifs directs, y compris au plus haut niveau, dont l'ETO/ONCFS, en particulier lors des importations de 96.

Cela va même plus loin.

Le premier programme LIFE93 NAT/F/011805 auquel j'ai fait allusion en introduction, précisait particulièrement ce point : « *pour l'ours, aménagements de nouveaux habitats et de places de nourrissage* » (*for the bear, preparation of new habitats and feeding sites*). D'un montant de 1 099 333,50 euros il précisait aussi le bénéficiaire : *Office National de la Chasse - 85 bis avenue de Wagram, BP 236 -75822 PARIS CEDEX 17 – France*.

Questions: qu'a fait concrètement l'ONC pour préparer et mettre en oeuvre de telles places AVANT les importations de 96, assurer ensuite leur pérennité, alors que c'était dans la mission pour laquelle elle était alors financée ?

Qu'a-t-elle fait pour en prévoir de nouvelles AVANT 2006 compte tenu du fait que les ours slovènes étaient toujours nourris avec de la viande, comme l'indique le document B dans le tableau ci-dessus, et contrairement à ce qui est écrit page 84 du « *Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006 – 2009* » : « *Il est à signaler /sic/ de plus, que les aires de nourrissage en Slovénie ne comportent plus de viande aujourd'hui* » ?

Venons-en aux « synthèses » proposées pour les experts ayant répondu. Deux parties: le cas de l'ours « Francka » (aujourd'hui morte, écrasée sur la route de Lourdes) : était-elle un « ours à problème » ? Et une demande d'expertise du protocole « ours à problème » de l'ETO/ONCFS /

Expertise du comportement de l'ours Francka. /Rappel : les auteurs ne proposent qu'une « synthèse » des réponses des experts, nous la copions ci-dessous en times noir. Nous traduisons in-extenso à la suite de chacune d'elles, en times bleu, la réponse de l'expert consulté qui figure dans les Annexes, suivie d'une analyse des différences entre les deux. Minimales pour certaines, elles le sont moins pour d'autres, c'est notamment le cas pour l'expert asturien/

P. Genovesi : l'ensemble des données comportementales présentées sur l'ours Francka est conforme à ce que l'on observe dans la province du Trentin, en Italie. Il souligne également qu'à partir des ours réintroduits dans le Trentin, il n'y a pas de corrélation entre les déplacements des ours et le nombre de dommages.

Donc l'ours Francka n'a pas de raison d'être classé comme « un ours à problème ».

Il estime qu'une enquête périodique sur les opinions de la population est un outil indispensable

pour mieux évaluer l'acceptation sociale des ours.

/La très longue réponse intégrale en anglais de l'expert italien se présente sous forme de fichier pdf à la fin des Annexes. Les trois auteurs de la synthèse la résument en 2 parties : celle-ci, réservée au comportement de l'ours Francka, et la seconde consacrée au protocole de traitement des ours à problème. On trouvera la traduction intégrale à la suite de cette seconde partie/

G. Palomero : Les éléments dont il dispose au regard de son expérience sur la population d'ours dans les Monts Cantabrique ne lui permettent pas de répondre sur le comportement de l'ours Francka. Il met en relation l'amplitude des déplacements du seul ours mâle suivi par télémétrie en Espagne avec le peu de femelles reproductrices disponibles pendant la période de suivi sur le noyau oriental de la population des Monts Cantabriques.

Réponse intégrale de G. Palloméro.

Les Monts Cantabriques ne sont pas une bonne référence pour répondre à vos questions, en effet, comme vous le savez, il y a à peine quelques troupeaux de brebis dans notre secteur, et les dommages que leur causent les 130 ours cantabriques sont négligeables. Ces dommages sont importants sur les ruches mais, heureusement, on peut s'en prémunir en utilisant des clôtures électrifiées. Nous n'avons guère de suivi des ours par radio-localisation, excepté pour Salsero, un ours mâle de la population de l'est du massif. Les données le concernant ont montré une aire déplacement de 2447 km² entre 1985 et 1989. Mais Salsero vivait à l'est où il n'y avait alors que quelques femelles reproductrices, ce qui peut expliquer ses déplacements.

Je n'ai pas répondu à votre dernière question parce que je considère que notre expérience ne vous apporterait pas grand chose. Je suis désolé de ne pouvoir être davantage utile pour votre recherche. Mes amitiés,

/On peut appeler cela « botter en touche ». Mais cette non-réponse contient une réponse : elle confirme les nombreuses analyses que nous avons mises en ligne, qui montrent que la situation asturienne n'a strictement rien à voir avec celle que l'on est en train d'essayer d'imposer artificiellement dans les Pyrénées : « *les Monts Cantabriques ne sont pas une bonne référence* ».

On comprend pourquoi l'ETO/ONCFS se garde bien de traduire ces propos dans son bilan des réponses : pour justifier ces importations, un des pseudo arguments avancé n'est-il pas le suivant : l'ours, ça marche bien dans les Asturies, c'est le même milieu que les Pyrénées, donc ça doit marcher dans les Pyrénées. Ce syllogisme sous son versant pédagogique a conduit à l'organisation du « voyage d'étude dans les Asturies », en novembre 2007. En février 2008 encore la revue du Ministère « *Empreinte ours* » n°4, développait « l'exemple » du modèle asturien.

Palomero lui-même, en trois lignes, casse cette mythologie : le syllogisme était un sophisme, un faux raisonnement ; on ne peut comparer les deux situations : « *il y a à peine quelques troupeaux de brebis dans notre secteur* ». Cet aspect est bien sûr gommé dans la « synthèse » et devient : « *Les éléments dont il dispose au regard de son expérience sur la population d'ours dans les Monts Cantabrique ne lui permettent pas /.../* ». Si l'on fait confiance au résumé de l'ONCFS et on ne lit pas les annexes, en anglais de plus, on ne saura jamais pourquoi il en est ainsi !

Cette analyse de la différence par les protecteurs asturiens des ours eux-mêmes n'est pas une nouveauté, de nombreux spécialistes la soulignent semblablement. Palomero lui-même déclarait en 2005, devant le Consorcio de los Valles, en Aragon : « *la principale différence avec les Asturies, c'est qu'il n'y pas d'élevage ovin* », ce qui est faux concernant l'ensemble des Asturies, mais vrai pour l'emblématique Somiedo comme nous l'avons montré à partir des statistiques officielles de la Principauté.

En 2007 devant le III^e congrès des protecteurs des animaux sauvages, à Cabárceno, Palomero expliquait toujours : « *En général, dans la Cordillère Cantabrique « l'ours est bien toléré parce qu'il ne tue que peu de bétail. Il y a davantage de conflits dans les Pyrénées, où le fait qu'il attaque les vaches entraîne un grand rejet social* ». /

J. Rauer : Il conclut que l'ours Francka n'a pas eu un comportement atypique. On a observé,

dans une moindre mesure en Autriche où la densité d'ovins est plus faible que dans les Hautes-Pyrénées, le même phénomène de forte prédation sur des troupeaux d'ovins en estive. Il émet l'hypothèse que l'augmentation de victime par attaque observé sur Franska pourrait être reliée à l'amplitude des déplacements.

Francka n'est pas un ours à problème, mais un ours qui pose des problèmes. C'est avant tout le contexte local de l'élevage ovin qui est à l'origine de ce type de comportement. Toute mesure de conditionnement aversif dans ce contexte est illusoire. Seule les méthodes d'élevage doivent être adaptées si l'objectif est de maintenir l'ours dans cette partie des Pyrénées.

Réponse intégrale de J. Rauer

Je pense que le comportement de Franska n'avait rien d'extraordinaire, il y a de fortes chances pour que n'importe quelle ourse adulte relâchée dans la même zone ait eu un comportement tout à fait semblable. L'errance sur une vaste superficie semble typique des ours femelles adultes ainsi transplantées (par exemple, Cilka en Autriche, Vida dans le Trentin). Mais à l'inverse de Cilka et Vida, Franska n'a jamais pu rencontrer d'autre ours. Un taux élevé de prédation est typique des milieux où les troupeaux sont tenus non gardés, dans des aires dont le couvert est suffisamment favorable aux ours (troupeaux en forêt, ou sur des pâturages relativement petits et entourés de forêts). Parfait exemple de cette situation, la Scandinavie : les ours venus de Suède deviennent ours à problème dès qu'ils pénètrent dans la Norvège voisine aux troupeaux fortement subventionnés parcourant des zones forestières.

A plus petite échelle, nous trouvons la même situation dans la province de Carinthie, en Autriche, où on tient les troupeaux dans des pâturages alpins entourés de forêts. Il est déjà arrivé que ces troupeaux doivent être éloignés à cause de la répétition des dommages, et déplacés sur des pâturages voisins. Mais la densité du cheptel en Carinthie est bien moindre que dans les Pyrénées. Concernant l'augmentation du nombre de bêtes tuées par attaque en 2007, je suppose que ce comportement peut être mis en relation avec la grande mobilité de cette ourse au cours de l'année, mais il ne s'agit que d'une supposition, j'ignore si d'autres recherches corroborent cette hypothèse.

Cela me rappelle le comportement des ours à problème JJ1/Bruno (errant du Trentin au Tyrol et à la Bavière) et Nurmi (errant dans le centre de l'Autriche). Les deux parcouraient de longues distances, et les deux tuaient plusieurs bêtes par attaque (brebis, chèvres), en ne mangeant que quelques unes de leurs victimes, voire aucune. Nurmi s'était même mis à manger les bêtes encore vivantes.

Le comportement de Franska n'était pas atypique. Était-elle une ours à problème? Oui et non. Bien sûr, Franska créait une foule de problèmes. Mais pour attribuer le statut d'ours à problème, les critères retenus considèrent que les raisons du trouble sont à rechercher dans le comportement de l'ours en tant qu'individu, son caractère et son évolution personnelle. Dans la cas de Franska, le problème ne venait pas de l'individu en particulier, mais de la situation : la façon d'élever les troupeaux dans cette partie des Pyrénées.

Si l'objectif est d'avoir des ours dans cette partie des Pyrénées, cette façon doit être adaptée ; je sais que c'est plus facile à dire qu'à faire, nous avons commencé à en débattre dans le Tyrol où il y a un grand nombre de troupeaux non gardés dans les pâturages alpins, et tout le monde nous dit que dans ce cas spécifique il est impossible de prendre quelque mesure préventive que ce soit. Déclarer des ours comme Franska ours atypique ou à problème n'est pas une solution.

Un conditionnement par aversion ne peut pas marcher, il y a beaucoup trop de tentations très alléchantes pour l'ours. Et l'élimination ne peut pas marcher, il y aurait beaucoup trop d'ours à éliminer.

Amitiés, et bonne chance

/La synthèse proposée par les auteurs correspond à l'essentiel. Elle gomme cependant le constat de quasi impossibilité à résoudre les contradictions qui structure toute cette réponse : l'accumulation des tournures de phrases négatives dans les trois derniers paragraphes, le rappel du comportement de Bruno et Nurmi, le « mais » qui différencie tout ce qui sépare la Carinthie des Pyrénées, cet ensemble entier est sous le signe du scepticisme.

La façon dont sont introduites les dernières remarques concernant le Tyrol accentue encore cet aspect : « *Si l'objectif est d'avoir des ours dans cette partie des Pyrénées* » (*If the aim is to have bears in this part of the Pyrenees*) peut être lu comme une façon diplomatique de se demander si cela est à la fois souhaitable, nécessaire et faisable dans les Pyrénées, comme dans le Tyrol « *où il y a un grand nombre de troupeaux non gardés dans les pâturages alpins, et tout le monde nous dit que dans ce cas spécifique il est impossible de prendre quelque mesure préventive que ce soit* ».

Ce qui était possible en Carinthie (densité faible des troupeaux) ne l'est pas dans ces deux massifs ... à moins bien sûr de changer radicalement Tyrol et Pyrénées en ce qu'ils ne sont plus depuis le néolithique : des « frontières sauvages ».

Ce scepticisme n'apparaît pas du tout dans la « synthèse » proposée./

J. Swenson : Le comportement spatial de Francka après le lâcher est comparable à ce que l'on observe dans d'autres pays d'Europe. Seuls les déplacements en 2007 peuvent paraître « inhabituels ». Il est possible que cet aspect du comportement soit lié à la recherche de partenaires sexuels, phénomène observé dans les populations à faible densité en Scandinavie (Dahle & Swenson 2003. J. Anim. Ecol., 72 : 660667). Son comportement de prédation n'est pas anormal compte tenu que les troupeaux ne sont pas gardés, phénomène souvent observé quand on compare la prédation d'individus entre la Suède, où les troupeaux sont gardés et la Norvège, où ils ne sont pas gardés.

Réponse intégrale de J. Swenson.

Voici mes commentaires.

Nous n'avons pas relâché d'ours en Suède ni en Norvège, et n'avons donc pas d'expérience en la matière. Nous savons cependant que de longs déplacements sont communs chez tous les ours en Europe après de tels lâchers. En ce qui concerne Francka, seuls les longs déplacements de 2007 sont « inhabituels » ; il faut cependant bien avoir conscience du fait que les ours présentent un degré élevé de variation individuelle. Nous avons montré que mâles et femelles se déplacent davantage et occupent un espace plus grand quand les populations sont peu nombreuses, les femelles peuvent alors parcourir de très longues distances à la recherche de compagnons (voir Dahle & Swenson, 2003 – pièce jointe). Cela peut expliquer les longs déplacements de Francka cette année.

Je ne vois rien d'anormal dans le comportement de Francka alors que les troupeaux ne sont pas gardés. Deux éléments corroborent cette thèse : d'une part son taux de prédation est resté dans la moyenne en 2006, et d'autre part de nombreux ours présentent aussi des périodes où ce taux augmente. Nous avons souvent remarqué que des ours non prédateurs en Suède, où les troupeaux sont gardés, le deviennent fortement lorsqu'ils passent en Norvège où ils ne le sont pas. Cela arrive fréquemment et est évidemment « normal » pour des ours.

De même les réactions des bergers sont les mêmes en Norvège et partout lorsque des ours pénètrent dans des zones où les troupeaux ne sont pas gardés.

Quant au protocole de gestion d'un ours à problème, à mon avis il est excellent et semblable à celui de la Suède et de la Norvège. Il prend en compte tous les éléments concernés (y compris celui de la conservation de l'ours) de façon très compétente.

J'espère que mes commentaires seront utiles, et bonne chance pour votre travail

Conclusion : le comportement de Francka ne dénote aucune anomalie par rapport aux autres cas de figure d'ours nouvellement lâchés dont certains se déplacent beaucoup et peuvent selon les cas occasionner plus de dégâts que les autres, notamment sur des troupeaux non protégés.

Expertise du protocole d'ours à problème.

P. Genovesi : Les principes généraux du protocole sont proches de ceux adoptés en Italie. Il considère aussi qu'il faut effectuer une analyse au cas par cas. Il est crucial de détailler clairement les rôles et les responsabilités de chacun dans ce type de document pour améliorer le processus de prise de décision, et pour réduire autant que possible la part de subjectivité dans la décision.

Il présente 2 tableaux qui présentent d'une part les comportements par degré de dangerosité croissante et d'autre part les mesures à prendre en fonction de différentes situations.

Commentaire par Piero Genovesi, INFS, Vice-Président IBA.

J'ai étudié le rapport de gestion et le protocole d'intervention reçus en novembre 2007. Les données du rapport semblent confirmer les modèles écologiques généraux que nous avons relevés dans la population d'ours des Alpes centrales, qui provient d'une réintroduction commencée en 1999. Occupation de l'espace, régime alimentaire, prédation et comportement en général : rien ne semble différer de ce que nous avons observé en Italie. Sur ce plan, et de façon générale en ce qui concerne les variations de comportement des ours, je suggérerais d'utiliser avec beaucoup de précautions des notions telles que comportement inhabituel ou atypique.

Je suis d'accord avec vous pour conclure que le comportement de Francka ne justifie pas de la classer comme individu à problème. Il peut être intéressant de savoir que, dans le programme italien de réintroduction, nous n'avons trouvé aucune corrélation entre les déplacements et les dommages causés par les ours, comme le montre le tableau ci-dessous, basé sur les données des 4 premières années /pour ce tableau et les suivants, voir original pdf/ .

En ce qui concerne le problème crucial des conflits ours-homme, dans notre programme de réintroduction nous avons conduit deux enquêtes d'opinion quantitatives. A mon avis, de tels instruments de connaissance sont très utiles pour mieux comprendre l'acceptation sociale des ours, et je suggère qu'une enquête périodique de ce type soit incluse dans chaque schéma de gestion lors de programmes de réintroduction.

Quant au protocole d'intervention, ses principes généraux correspondent largement à ceux adoptés en Italie, et semblent justes. Suivi plus précis, techniques d'aversion, et, en dernière instance, déplacement de la bête : ces techniques de base sont semblables à celles du plan d'action adopté dans les Alpes (téléchargeable à : http://www.minambiente.it/index.php?id_sezione=2643).

Compte tenu du nombre limité d'ours présents dans les Pyrénées, dans le cas où l'un d'eux devrait être déplacé, je suis totalement d'accord avec le fait de le remplacer afin que la perte d'un individu n'affecte pas les chances de succès de la réintroduction. D'après notre expérience, les documents de référence sur les critères d'intervention et les aspects opérationnels de telles actions sont d'une importance cruciale pour les programmes de conservation. Sur ce plan, l'expérience italienne montre qu'il est crucial de fournir des indications détaillées dans ce type de document, en y incluant une claire répartition des rôles et des responsabilités. Ceci à la fois pour assurer une rapide et réelle prise de décision, mais aussi pour réduire le plus possible la part de subjectivité dans le processus de décision, et enfin, mais ce n'est pas le moins important, pour réduire tout risque légal lié à cette décision.

Cela dit, j'approuve totalement l'approche adoptée dans le protocole d'intervention : dans les cas les plus extrêmes (déplacement ou tir de l'ours), l'évaluation ne peut se faire qu'au cas par cas. Notre expérience montre qu'il n'est ni réaliste, ni souhaitable de concevoir des protocoles qui relient automatiquement tel comportement spécifique ou répétitif d'un ours familial, à son déplacement. A simple titre de comparaison, je joins la table d'intervention adoptée dans les Alpes et approuvée par toutes les administrations responsables /voir original pdf/.

De façon générale, notre expérience sur les ours dits « à problème » (en particulier Jurka et ses petits) nous a conduit à ces conclusions :

- étant donné le faible nombre d'individus reproducteurs, le déplacement ne doit être envisagé que si tous les autres moyens ont été essayés sans succès (techniques d'aversion, meilleure organisation des dépôts d'ordures, mesures de préventions dans les zones les plus à risques, etc) ;
- même dans ce cas, tant que la taille de la population est insuffisante pour assurer sa reproduction, tout déplacement doit s'accompagner d'un lâcher en compensation ;
- il est crucial que les gens vivant dans la zone à ours comprennent que cela impose des coûts en terme de risque de perte économique, et quelque limitation de leur intérêt. Dommages et risques peuvent être limités, mais pas totalement évités.

J'espère que mes commentaires vous seront utiles.

Piero Genovesi

J. Swenson : Il considère que le protocole est excellent et similaire aux protocoles appliqués en Norvège et Suède.

/Pour la réponse originale, voir traduction ci-dessus, dernier §)

Conclusion : le protocole élaboré en France est similaire à celui préconisé en Italie, Norvège et Suède et aucune modification n'est suggérée.

P.Y. Quenette M. Catusse F. Decaluwe
ONCFS – CNERA PAD, Equipe technique ours.

La réponse de l'expert italien est longue, la synthèse, même en deux parties, ne pouvait rendre compte de tout. Mais deux passages sont à souligner, ils condensent tout le reste :

- **§ 4** : toutes les techniques indiquées pour le protocole d'intervention, sont celles dont l'expert slovène indique qu'elles sont inefficaces (C - tableau ci-dessus). Et en effet, ce qui peut marcher à peu près tant que l'on n'a que quelques individus à peine à gérer, ne fonctionne plus du tout dès qu'un certain seuil est franchi : trente ours, c'est déjà autre chose qu'une dizaine.

Mais, ça tombe bien, « *le biologiste slovène n'a pas répondu* », et si l'on s'arrête aux propos de nos trois ETO, l'incivilité vient alors à l'esprit là où de tout autres raisons expliquent son silence, mais surtout le leur : embêtant en effet de voguer sur l'huile de « *pas d'anomalie* », « *aucune modification n'est suggérée* », quand l'expérience des slovènes peint une réalité bien différente de ces conclusions idylliques ; jusque dans la nature et le comportement de ces ours qu'ils remettent aux mains des croyants de l'ETO, *concerned about the faith of population of the brown bear in Slovenia*, pour les amener à se faire écraser sur la route de Lourdes, la boucle divine est bouclée !

Comme par hasard là encore, c'est la réponse d'un expert de l'autre territoire emblématique, les Asturies, qui se trouve le plus déformée dans la synthèse proposée : là aussi, tout ce qui marque la différence radicale entre leur situation et la nôtre, s'évapore dans cette synthèse. Au demeurant, c'est quand même « du cinéma » d'avoir posé aux uns et autres ces questions, alors que par ailleurs les situations RÉELLES sont bien connues de nos trois ETO. Moi même, qui ne suis pas « spécialiste », ne fait ici référence qu'à une toute petite partie de ce que j'en connais, alors eux ! ... L'idée même de ce questionnaire est une supercherie : on fait comme si, mais on sait déjà très bien tout, et le reste.

Si la Secrétaire d'Etat qui « *par courrier du 23 août 2007* » les chargea de cette mission, s'arrête à ce qu'ils ont produit là, on peut être très inquiet quant à la connaissance qu'elle aura du problème. Nous allons lui transmettre ce dossier, peut-être faudrait-il qu'elle leur demandât des comptes. Gouverner, c'est aussi cela ...

- **dernier §** : il est délicieux ! les gens « *vivant dans les zones à ours* » doivent comprendre « *que cela impose des coûts en terme de risque de perte économique, et quelque limitation de leur intérêt* ». On oublie simplement que ces « gens » n'ont pas du tout demandé à voir leur région transformée en frontière sauvage, et ont un peu de mal à comprendre pourquoi ce sont justement « *leurs intérêts* » qui devraient être limités plutôt que ceux de ces innombrables entreprises, y compris agricoles pour certaines, dont déchets et pollution continuent, au delà des grands mots du Grenelle, à souiller la planète.

Enthousiasme débridé des suites du Grenelle : ce sont d'ailleurs aux mêmes « gens » qu'on voulait il y a peu faire payer plus cher les assiettes en plastique ... Pourquoi Bon Dieu, comme tout le monde, n'utilisent-ils pas la porcelaine pour leurs pique-niques ?

Pour les assiettes, je ne sais pas, mais, pour l'ours, la réponse c'est Alain Arquillère qui la donne. Praticien consultant en faune sauvage, « *il a participé à la première phase expérimentale de renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées centrales il y a dix ans* », comme l'indique le compte-rendu du débat auquel j'emprunte ces citations (« *Le retour du loup et la réintroduction du loup en France – Débat organisé par le RFVPFS lors des RNV/REV à Pau le vendredi 27 octobre 2006* »).

Il faut tout lire, ceci notamment qui situe à sa juste mesure le délicieux dernier § de l'expert italien :

« Il existe effectivement une incompatibilité certaine entre le pastoralisme et la présence des grands carnivores sur le même territoire. Les interactions entre le domestique et le sauvage ont toujours été très mal vécues par l'homme, dans la mesure où elles constituent une attaque directe à son gagne-pain. Par ailleurs l'ours brun, le loup et le lynx ne sont pas des espèces en voie de disparition à l'échelle de la planète » /page 6, et déjà page 4 : « L'ours brun européen n'est pas en voie d'extinction. Il se porte plutôt bien en Europe Centrale »/.

Mais la réponse à ma question se trouve un peu plus loin. Pourquoi serait-ce à ces « *gens vivant dans les zones à ours* » que l'on demanderait d'accepter « *quelque limitation à leur intérêt* », et non pas à ceux, plus puissants j'en conviens, dont les pratiques industrielles ou autres continuent à porter atteinte aux milieux, aux espèces animales qui les habitent, aux hommes ? Page 6 à nouveau :

*« On peut se poser la question de l'intérêt écologique de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. La volonté politique européenne et le désir de donner **une image** « nature » à cette région semblent prépondérants ».*

Francesc Boya, Syndic d'Aran, vient d'écrire la même chose dans *La Manyana* de ce 1^{er} novembre :

« La chronologie des faits et de la prise de décision du programme Life est une chronologie tissée de maladresses et de visions simplistes de la complexité, qui a mésestimé la réalité de toutes les Pyrénées pour satisfaire une opération politico-médiatique sans précédent.

*Une opération destinée à créer **une image** de sensibilité environnementaliste qui contraste avec les expériences nucléaires et autres projets peu explicables de la fin du XX^e siècle ».*

Quant aux limitations à leur intérêt « supportées » par les uns plutôt que par les autres, en fait pour « **une image** », Mme la Secrétaire d'Etat me permettra de lui rappeler ses propos, d'avant qu'elle soit installée il est vrai:

« Mais surtout nous ne nous posons pas assez la question de l'impact social des mesures environnementales. Or, il y a là un vrai sujet : ne pas créer de nouvelles inégalités, ne pas enfermer les plus modestes dans des contraintes inefficaces, inutiles ou contre productives /« L'environnement, nouvelle frontière politique » Nathalie Kosciusko-Morizet, 2001, pages 1-2/.

Mais si elle n'a, pour l'informer, que les « spécialistes » de l'ETO/ONCFS ...